

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Novembre 2022

n° 179

SE MÉFIER DE L'EAU QUI DORT

À l'heure du nouveau PLU bioclimatique et surtout des JO de 2024, la mairie de Paris avait envisagé un grand nombre de projets concernant la végétalisation et la mobilité.

Nous ne pouvons qu'être pour le développement d'espaces verts : les quatre forêts urbaines - Opéra Garnier, Hôtel de Ville, Gare de Lyon, voies sur berge -, la rénovation des Champs-Élysées.



Mais certains projets sur la mobilité « décarbonée » l'entravent et déplacent la pollution vers d'autres zones : restrictions de la circulation sur les voies sur berge, pistes cyclables qui ont déjà coûté 1,2 milliard d'euros, zone de trafic limité au centre de Paris...

Heureusement, beaucoup de ceux-ci ont été stoppés parce qu'ils n'auraient pu être terminés en 2024, mais aussi faute de budget. En effet, la dette de la Ville continue de s'envoler et approcherait les 7 milliards d'euros ! Alors, comment augmenter les

recettes pour financer tous ces projets mirobolants sans se mettre à dos les Parisiens avec des majorations des taxes ?

Le projet Tour Eiffel, continuité paysagère du Trocadéro au Champ-de-Mars, a été critiqué par le nouveau préfet de police de Paris. Celui-ci s'oppose à la réduction de la circulation place du Trocadéro et à la suppression de celle sur le pont d'Iéna, entraînant le bouleversement des flux circulatoires. En outre, le préfet enjoint la Mairie à renoncer aux constructions nouvelles sous la tour Eiffel.

Mais pour combien de temps ? Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, déclare que *la mairie ne cédera pas à la pression et 95 % du projet Tour Eiffel sera mis en œuvre, fidèle au dessin d'origine, respectueux du patrimoine, avec moins de voitures et plus de nature.*

Il ne faut donc pas baisser les bras, rien n'est vraiment gagné !

Dans notre arrondissement, la justification des pistes cyclables, comme celle bidirectionnelle de la porte de Saint-Cloud et de la rue Michel-Ange, est un bel exemple de dogmatisme et n'a pas pour but de fluidifier la circulation, ni donc de diminuer la pollution !

Il y a parfois de bonnes idées, mais beaucoup de contradictions et la pression des JO de 2024 nécessitent de : **Rester vigilants !**

Suzanne Babey

Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Octave-Feuillet

La rue Octave-Feuillet débute boulevard Émile-Augier et finit au 113 avenue Henri-Martin.

Depuis le 28 décembre 1984, elle porte le nom d'Octave Feuillet (1821-1890), romancier et dramaturge français. Cette voie est percée sur l'emplacement du *Jardin fleuriste* de la ville de Paris. Ce dernier avait été créé par l'ingénieur Adolphe Alphand, considéré comme le père des espaces verts de Paris. Installé sur les terrains du clos Georges, détaché du bois de Boulogne, il était accessible à partir d'une petite rue, la villa Lamartine. Il possédait plus de 35 serres et 3 millions de plantes, et a fourni de 1855 à 1894 tous les jardins de la ville de Paris. Il fut transféré en 1894 dans le *Jardin des serres d'Auteuil*.

Au n° 9 se dresse un hôtel particulier de style néo-Louis XVI à l'avant-corps circulaire. Il a été réalisé en 1908 par l'architecte René Sergent pour la famille Reifenberg. Hugo Henri Reifenberg, né à Cologne en 1864, était un riche industriel fabricant de passementerie. La famille possédait aussi la villa au même patronyme, œuvre de l'architecte Mallet-Stevens, dans la rue du même nom. Dans les années 1960, le site accueille un centre d'apprentissage de jeunes filles. Devenu de nos jours le lycée professionnel Octave-Feuillet, spécialisé dans la formation aux métiers d'art de la mode et du spectacle.



Au n° 19 est construit par l'architecte Maurice Dubois d'Auberville, en 1909, un immeuble de rapport de six étages. La fantaisie des sculptures de Pierre Seguin qui ornent la façade trouve son apogée avec le paon au fronton de la porte. Il était de plus à l'origine couronné d'un extraordinaire belvédère en béton, flanqué de deux lanternons, comparable à celui de l'ancien magasin Félix Potin de la rue de Rennes.



Au n° 21, un hôtel particulier est réalisé par l'architecte Charles Plumet pour le peintre Felix Borchardt en 1908. La sobriété de la façade en brique de silicate beige est animée aux derniers étages par une légère ondulation de la surface et la variété des ouvertures. L'immeuble témoigne de la simplicité de l'*Art Nouveau*. Il abrite aujourd'hui la délégation de la France auprès de l'OCDE, présente aussi au n° 5.

Autres immeubles non-inscrits mais présentant un intérêt :

Au n° 1 se dresse un immeuble d'angle post-haussmannien de 1912. La fenêtre du quatrième étage est entourée de deux médaillons sculptés, dont l'un représente le romancier Octave Feuillet, vu de profil, et l'autre le compositeur Giuseppe Verdi.

Au n° 16, un immeuble de style post-haussmannien, primé en 1900 lors du concours de façades de la ville de Paris, construit entièrement en béton ainsi que les sculptures par l'architecte Édouard Arnaud (1864-1943).

Au n° 29, le premier étage accueillait après-guerre le salon littéraire de Suzanne Tézenas, où elle recevait des écrivains comme Cioran, Ionesco, Saint-John Perse et beaucoup d'autres.

Au n° 31 vécut l'industriel André Citroën entre 1919 et 1935. Une plaque lui rend hommage.

ET VOICI LA POLICE MUNICIPALE

de Paris et du 16^{ème}

Nos lecteurs se souviennent des controverses qui ont animé les débats du Parlement pendant de nombreuses années sur la police de proximité.

La loi Sécurité intérieure du 25 mai 2021 a finalement créé la police municipale de Paris. Une convention de coordination entre la police nationale et la police municipale a été signée entre la Ville et l'État le 13 octobre 2021.

Pour en savoir un peu plus, nous avons été reçus par Madame Sokhna Diobaye, cheffe de la division territoriale de la police municipale du 16^{ème} dont elle conduit la mission de préfiguration. Ses bureaux, situés 15 rue des Sablons, sont destinés à l'accueil, à la gestion et à l'entraînement des agents mais ils ne sont pas ouverts au public.

Pour contacter la police municipale on peut utiliser le 39 75. Un site internet sera disponible prochainement. Rencontrer ses agents est aussi possible au Totem situé place Victor-Hugo / angle rue Mesnil, le mardi à 10 h et le jeudi à 16 h 30.

Pour Paris, les 3 400 anciens agents de sécurité de la Ville, aux compétences variées, sont en cours de formation au Centre de formation du personnel territorial pour devenir agents ou cadres de la police municipale, qui devra compter 5 000 personnes pour les JO de 2024.

Ce personnel assermenté est agent de police judiciaire adjoint ; il peut donc dresser des procès-verbaux de 34 € à 135 €.

Il est non armé, comme l'a voulu la maire de Paris. Son équipement est composé d'un gilet pare-balles, d'un bâton, de menottes, d'une bombe lacrymogène et d'une caméra piétonne permettant la prise au vol de procès-verbaux contre les véhicules en fuite.

Les missions de la police municipale ont été rédigées comme suit :

- **tranquilliser** les quartiers, les équipements, les grands événements,
- **lutter contre les incivilités**, dépôts sauvages, nuisances sonores, étalages et terrasses, espaces verts, vandalisme, tags, bruit causé par les passants et les véhicules,

- **protéger et surveiller** les bâtiments, les espaces verts municipaux et les territoires à forte fréquentation touristique,
- **accompagner les citoyens dans leurs déplacements et assurer leur protection routière** : stationnement gênant, voie de bus, piste cyclable, trottinettes. Le contrôle du stationnement payant ne lui incombe pas. Il relève des sociétés délégataires de la Ville qui utilisent des véhicules à caméras automatiques,
- **faire respecter le partage de l'espace public** : trottoirs, règlementation des étalages et terrasses,
- **veiller au respect des normes antipollution** : vignette Crit'Air,
- **assister les personnes vulnérables et fragilisées** : âgées, handicapées, sans domicile, migrants mineurs, victimes de harcèlement sexiste et sexuel, violences contre les LGBTQ+ et autres discriminations.

La police municipale est présente 24h/24 et 7j/7 sur le terrain. Elle n'a pas pour mission de lutter contre le trafic de drogue, la criminalité, la délinquance ou le terrorisme qui sont du domaine de la police nationale.

Pour le 16^{ème}, l'effectif actuel est d'environ 60 agents et doit atteindre 150 à terme. Les patrouilles composées de trois agents à pied, à vélo ou en voiture suivent quatre itinéraires, *parcours de tranquillité*, définis régulièrement avec le maire d'arrondissement.

En effet ce dernier a compétence pour définir les priorités d'intervention. Il est associé aux actions de coordination des acteurs en charge de la sécurité grâce au groupe de partenariat opérationnel (GPO).

Ceux-ci réunissent policiers nationaux et municipaux, élus, municipaux, associations et personnalités qualifiées, et définissent les grandes orientations de sécurité locale.

Les missions de la police municipale permettent à la police nationale de se recentrer sur son cœur de métier et donc d'utiliser mieux son temps. Ce qui n'empêchera pas les deux polices de coopérer lors de grandes manifestations festives comme les JO de 2024 par exemple.

LE PROJET PONT DE GRENELLE - AVENUE KENNEDY

Une logistique urbaine apaisée et décarbonée

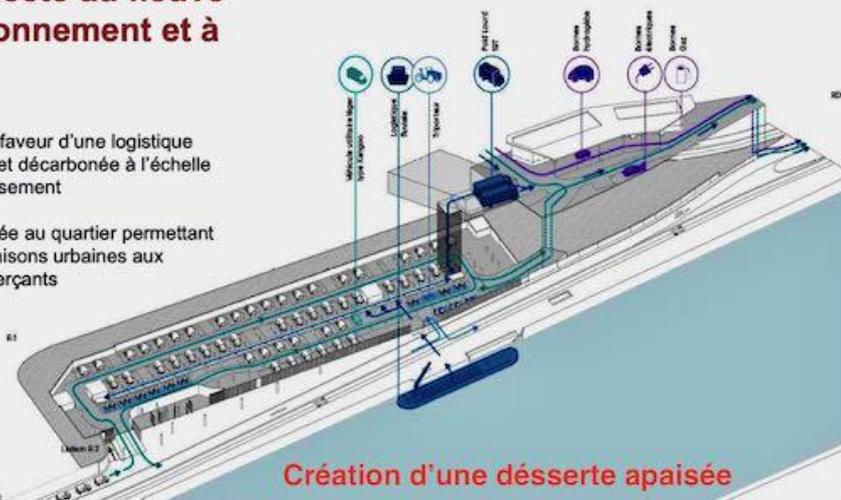
Après avoir supprimé le parking et la station-service qui étaient situés devant la maison de la Radio, la Ville a décidé de créer un projet comprenant un espace de distribution multimodal de marchandises, par péniches et véhicules propres, en utilisant les dalles de l'ancien parking. À cet équipement logistique est ajoutée une station multi-énergie destinée aux mobilités *décarbonées*. Le tout sera agrémenté de deux esplanades paysagères, l'une avec un restaurant au niveau de l'avenue Kennedy, l'autre au niveau du quai de la Seine. Un port permettra aux péniches de débarquer les approvisionnements.

Le programme comportera : esplanade 5 000 m², restaurant 350 m², logistique avec pavillon technique 7 000 m² et station multi-énergie 1 500 m².



Espace connecté au fleuve à l'approvisionnement et à la livraison

- Un équipement en faveur d'une logistique urbaine vertueuse et décarbonée à l'échelle du 16ème arrondissement
- Une solution intégrée au quartier permettant d'améliorer les livraisons urbaines aux habitants et commerçants

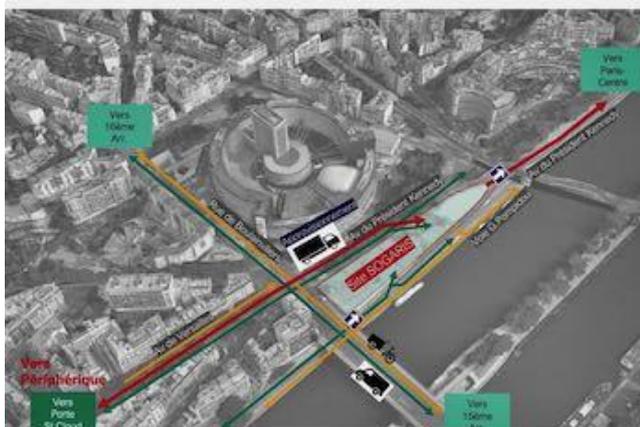


Le schéma ci-contre montre cette desserte « apaisée » du quartier, au moyen d'une logistique connectée au fleuve pour ses approvisionnements par péniches. Les livraisons par véhicules propres (camions de 19 tonnes, véhicules légers et vélos cargo) desserviront les particuliers chez eux et les commerçants dans leurs magasins.

Cet autre schéma indique les flux entrants et sortants, les emplacements de stationnement, le nombre et les différents types de véhicules ainsi que les horaires de livraison.

L'approvisionnement et la livraison en lien avec la Seine

Schéma des flux



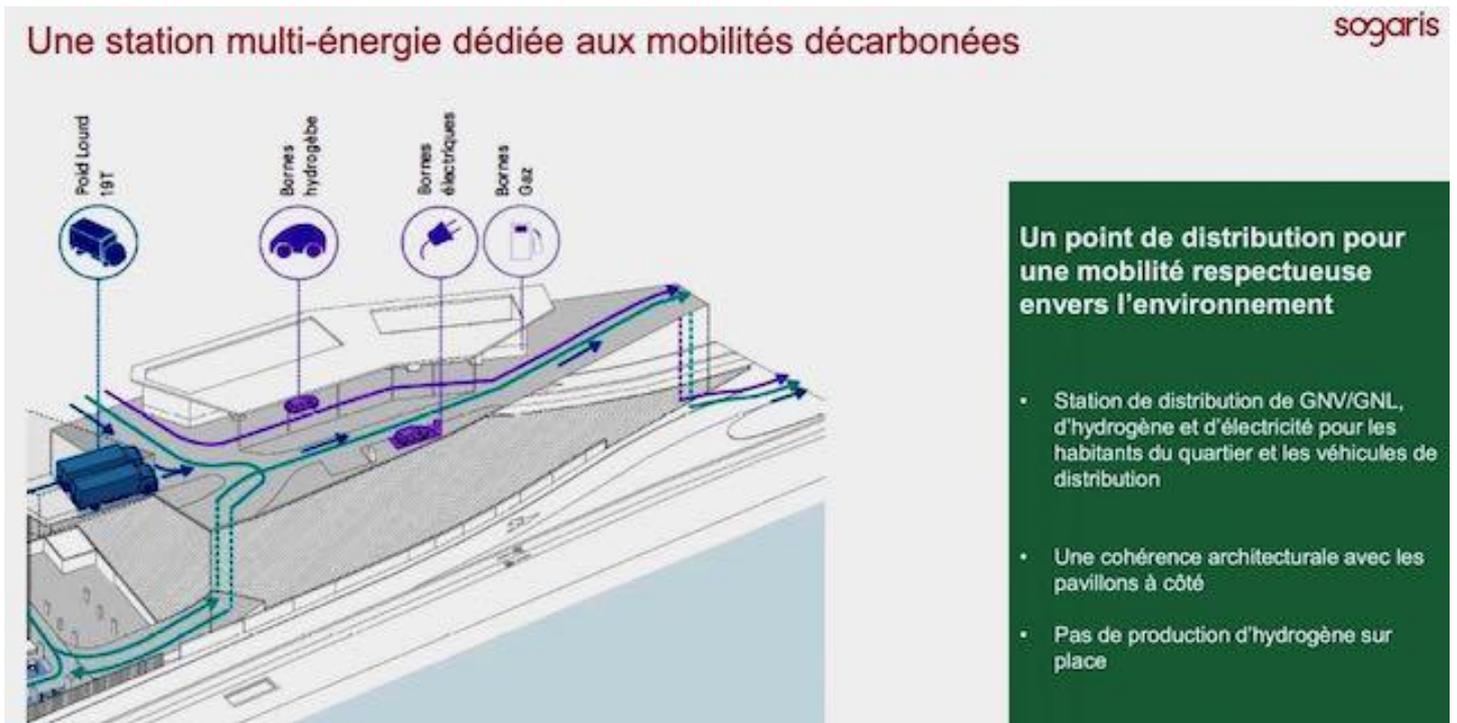
Flux entrants/sortants

- Premier départ le matin
- Deuxième départ l'après-midi
- 4 à 5 poids lourds 19T qui déchargent entre 5h et 8h du matin
- Empruntent l'Av Kennedy depuis la Porte St Cloud pour rejoindre le site

Stationnement véhicules sur site

- 30 emplacements vélos-cargo
- 63 emplacements véhicules légers
- 2 quai poids lourds 19T
- 2 Hypothèses à l'étude sur déchargement de la barge, transbordement et acheminement jusqu'à ELU en cours de définition

Le croquis ci-dessous précise les accès à la station multi-énergie ainsi que les énergies qui y seront distribuées telles que l'électricité, le Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) et l'hydrogène.



Enfin le schéma ci-dessous montre les emplacements de stationnement des divers véhicules propres consacrés aux livraisons.



Le maître d'ouvrage est la société *Sogaris*. La maîtrise d'œuvre a été attribuée à l'*Atelier Foï*s, paysagiste, aux cabinets d'architecture et de design *Canal architecture* et *Syvil architectures* et à deux bureaux d'études techniques.

Le calendrier prévu : dépôt du permis de construire fin 2022, obtention du permis fin 2023, signature du bail entre la Ville et *Sogaris* début 2024, travaux 2024 et 2025 et livraison fin 2025.

Ce projet veut prouver que la Ville s'engage pour la neutralité carbone dans la logistique urbaine des approvisionnements et des livraisons. On espère que les péniches seront elles aussi « décarbonées » ! Enfin, souhaitons que les feux ne restent pas trop longtemps au rouge quand les péniches bloqueront la circulation sur la voie sur berge avec leurs grues de déchargement.

FONDATION APPRENTIS D'AUTEUIL

Derniers développements

Le 21 juin dernier, la fondation des Apprentis d'Auteuil a présenté les évolutions de son *Projet 40* à la suite des échanges avec les riverains.

Le Président Jean-Marc Sauvé a rappelé l'ancienneté de l'association, datant de 1866, et dont l'installation a largement précédé celle de tous les riverains.



Le Président a aussi rappelé les objectifs fondamentaux de l'association : accueil des jeunes fragilisés, inscription dans la ville et recherche de revenus pérennes.

Le projet optimisé présente une réduction de 14 % des constructions neuves et de 10 % du nombre de logements (hors résidence seniors) :

- diminution ciblée des hauteurs (villa Mozart et rue Dangeau),
- recul de certains bâtiments vers le centre de la parcelle (devant le jardin Christiane Desroches-Noblecourt),
- alignement sur les cours des bâtiments mitoyens (avenue Léopold II).

Un nouvel équilibre économique est recherché avec une baisse des revenus pérennes et l'actualisation des coûts de construction qui nécessite 31 M€ de fonds propres supplémentaires.

L'étude faune/flore sera présentée d'ici à fin décembre 2022.

Études géotechniques et hydrogéologiques

Les études géotechniques conditionnent le dimensionnement des structures et des fondations des ouvrages neufs ou réhabilités, ainsi que les mesures à prendre pour protéger les sols et les bâtiments avoisinants.

Les études bibliographiques préalables, confirmées par des reconnaissances hydrogéologiques, ont

souligné des éléments favorables comme l'absence d'anciennes carrières, une sismicité très faible...

En revanche, la parcelle a une forte déclivité et on constate la présence d'eau d'écoulement et d'une nappe en profondeur.

Différentes solutions techniques sont à l'étude :

- la création de fondations neuves par injection de béton par une vis sans fin jusqu'en dessous des argiles,
- la construction de parois contre terre pour garantir la stabilité des bâtiments mitoyens,
- le recueillement et l'évacuation des eaux consécutives à des phénomènes pluvieux et non canalisés.

Les études et leur compte-rendu sont accessibles sur <https://le40.org/documents/>

Décryptage de l'étude « flux et déplacements », réunion du 12 septembre 2022

En mai 2022, la fondation a voulu mesurer l'impact du *Projet 40* sur les circulations dans le quartier : par type de déplacement (voitures, piétons, vélos, ...) et par accès. Elle a été assistée par la société *Iris Conseil*.

Le prestataire s'est appuyé sur une méthodologie classique de développement de projet, en s'attachant en premier lieu à l'étude de l'existant.

Ainsi, *Iris Conseil* a étudié les flux de trafics automobiles rue Jean-de-La-Fontaine et avenue Mozart et s'est focalisé sur les heures de pointe, heures les plus défavorables avec les sortants et entrants de la fondation en plus grand nombre.

Le site rassemble aujourd'hui 800 personnes et, à terme, accueillera 1 600 personnes (étudiants, familles et seniors) après réalisation du projet.

Les entrées et sorties des lycéens se feront essentiellement par la villa Mozart, qui est proche de la station de métro Jasmin.

De cette voie sont exclus les passages des véhicules de déchets.

Selon cette étude, les nouveaux habitants auraient un impact non significatif sur les circulations dans le quartier (véhicules, livraisons, déménagements...).

Prochaine étape : le dépôt du permis d'aménager début 2023.

SYNAGOGUE DU 24 RUE COPERNIC

L'Association pour la Protection du Patrimoine de Copernic (APPC), créée en 2017 par quelques membres de l'Union Libérale Israélite de France (ULIF), exclus de la communauté pour avoir publiquement critiqué le projet d'une nouvelle synagogue, a envoyé début septembre 2022 un communiqué faisant le point sur l'état du dossier.

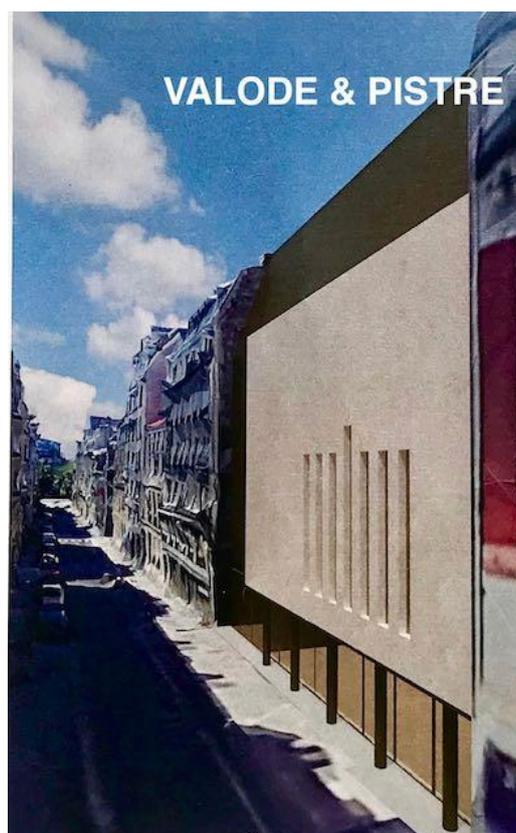
Elle prend acte du rejet par la cour administrative d'appel de Paris de sa requête d'appel déposée en avril 2021 contestant le refus de la DRAC d'inscrire la synagogue au titre des monuments historiques. Ayant recueilli entre-temps de nombreux éléments en faveur de sa position, l'APPC est en mesure de présenter une nouvelle demande de classement afin de sauver l'actuelle synagogue.

Rappelons que le projet, un tantinet ostentatoire, du « Nouveau Copernic » est porté par la communauté ULIF-Copernic. Présenté par les architectes Valode et Pistre (voir photo en bas de page), il prévoit, pour un coût estimé à 20 M€ :

- la démolition totale de l'actuelle synagogue, y compris les deux dernières salles de culte judaïque art déco de France et son remplacement par un immeuble ultra moderne. Sa façade, un mur de pierres aveugle juste percé d'un motif évoquant le chandelier à sept branches, est en rupture complète avec les façades haussmanniennes de la rue,
- le creusement de quatre niveaux de sous-sols pouvant fragiliser le réservoir de Passy mitoyen.

Le nouveau bâtiment absorberait le local technique de la société des eaux du n° 26 concédé par la ville de Paris à l'ULIF. Il engloberait aussi une partie du rez-de-chaussée du n° 22. Ainsi, la superficie passerait des 1 093 m² actuels à 1 930 m².

Le contre-projet défendu par l'APPC (dont on voit la photo en bas de page à gauche), de 1 260 m² pour 6 M€, conserve la salle de culte située à l'arrière du lotissement et la façade historique du n° 24 de la rue Copernic mais en remplaçant la surélévation dans un style homogène avec la base historique. Par ailleurs, le local existant du n° 26 est supprimé pour construire un immeuble de six étages d'inspiration art déco.



BRÈVES DE QUARTIER

Le budget participatif 2022 : utile ou pas ?

Le budget participatif parisien est un dispositif mis en place par la ville de Paris depuis 2014 (cf notre Lettre n°178), qui permet aux Parisiens et Parisiennes de décider eux-mêmes de l'affectation d'une partie du budget d'investissement de la Ville. Force est de constater que la participation des habitants est très faible...

Globalement, le budget de la ville de Paris avoisine les 10 milliards par an, dont 100 millions pour le budget participatif.

Quelle est la différence entre un investissement et une dépense ?

La différence fondamentale est le rendement attendu de chacun. Alors que l'investissement devrait générer des rendements futurs, la dépense est la simple utilisation d'un bien ou d'un service.

Cette année, 13 projets d'investissement ont été proposés à l'échelle parisienne et 191 dans les arrondissements.

Les projets lauréats pour le 16^{ème} arrondissement sont les suivants :

- améliorer le cadre de vie dans le bois de Boulogne (coût : 1 560 000 €). Le projet consiste à :
 - rénover la signalétique et mettre en place des flash codes ludiques et informatifs,
 - remplacer les conteneurs semi-enterrés par du matériel de plus grande capacité,
 - rénover un pavillon de garde,
 - rénover des édifices en bois et en fonte,
 - rénover les ailes du moulin de Longchamp,
- apaiser la circulation automobile (coût 150 000 €). Le projet consiste à :
 - sécuriser les passages piétons situés au 26 et 65 avenue Victor Hugo en installant des avancées « en oreilles » et en améliorant la visibilité par l'implantation d'arceaux vélos,
 - sécuriser le trafic automobile (accidents fréquents) et les traversées piétonnes dès l'entrée très fréquentée de l'avenue des Versailles (sortie du pont de Grenelle) par la mise en place d'un radar et/ou ralentisseur afin de réduire la vitesse,
 - équiper les agents de la Police municipale de kits de sonomètre,
- rénover le stade de la Muette (coût : 790 000 €). Le projet consiste à rénover le terrain synthétique du stade de la Muette. Cette réalisation sera compatible avec les homologations football et hockey sur gazon.

Un budget participatif, pourquoi pas ? Son utilité reste à prouver... même si l'essentiel est de... participer !!!

Centre pour toxicomanes : bonne nouvelle ! Cependant, restons vigilants

L'annonce de l'ouverture d'un centre pour toxicomanes sur le site de l'ancien hôpital Chardon-Lagache, avait ému de nombreux habitants de notre arrondissement, qui s'étaient réunis avec des élus le 17 juin dernier lors d'une manifestation organisée contre ce projet.

Le cabinet de la ministre de la Santé avait annoncé en juin ne pas valider ce projet. Cet été, des associations citoyennes ont reçu du cabinet de la Première Ministre la confirmation de l'annulation définitive de ce projet. Grâce à la mobilisation des citoyens, des associations et des élus, la qualité de vie et la sécurité ont pu être préservées.

Réservoir de Passy

L'Association Citoyenne pour l'Environnement et l'Ecologie (ACEE) des riverains du réservoir nous informe que le projet d'aménagement porté par la *SEREP* a été repris par la société *Essor Développement*. Pour l'instant, il n'y a pas eu de dépôt de permis de construire et on ne dispose d'aucune information nouvelle concernant le projet.

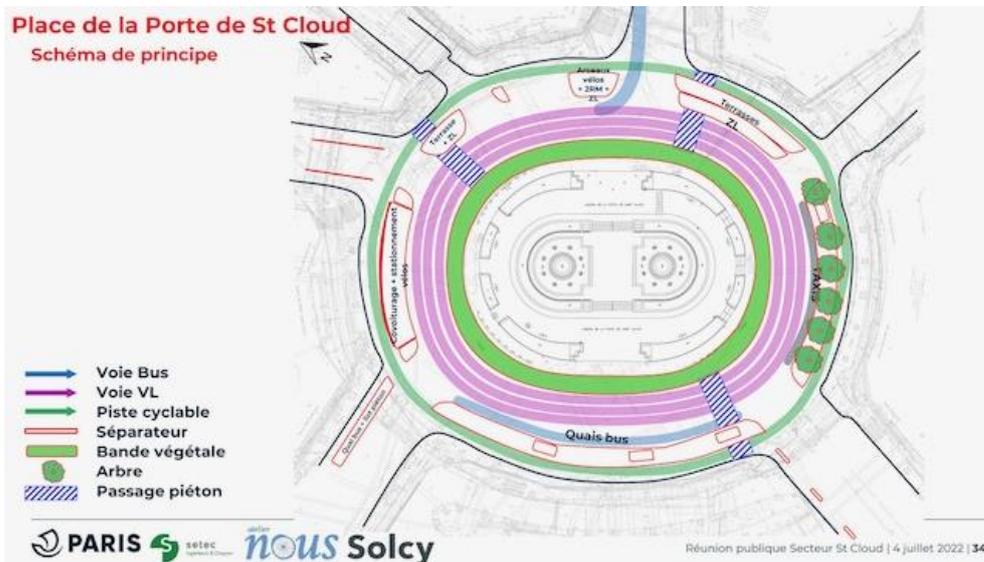
TOUJOURS PLUS DE VÉLOS, *mais pour qui ?*

Lors d'une réunion publique le 4 juillet 2022 à l'école Murat, le projet de pistes cyclables dans le secteur Porte de Saint-Cloud a été présenté.

L'objectif est de créer un itinéraire sécurisé sur l'axe Nord-Sud de l'arrondissement et de raccorder les pistes de Boulogne à la place de la Porte de Saint-Cloud et à la rue Michel-Ange.

Il s'agit d'un réaménagement complet de la place de la Porte de Saint-Cloud. Les travaux débuteraient à l'automne 2022 pour finir à l'été 2023. Encore des travaux !

Le schéma ci-dessous permet de visualiser la piste cyclable qui ira dans les deux sens.

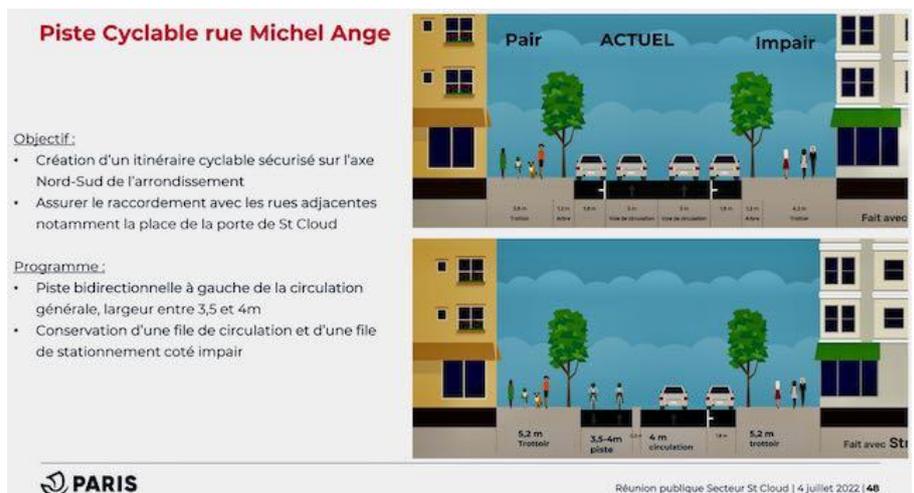


Aux questions d'un habitant sur la dangerosité d'une piste bidirectionnelle pour les automobilistes comme pour les cyclistes, il est curieusement répondu que la piste mesure quatre mètres de large, place nécessaire pour les camions de pompiers... alors, comment font-ils aujourd'hui ?

Il est cependant acté que les stations de taxis et les arrêts de bus seront conservés et les traversées piétonnes améliorées.

Pour ce qui est de la rue Michel-Ange, le programme prévoit de conserver une file de circulation et une file de stationnement côté impair et d'avoir là également une piste bidirectionnelle. Les mêmes critiques sont formulées sur leur dangerosité.

Il est rappelé que l'espace public doit pouvoir être partagé entre les différents modes de déplacement : piéton, cycliste, voiture, trottinette, transport en commun... et ce sans les opposer, mais en travaillant sans clivage pour permettre de tenter de satisfaire chacun. En soulignant ici avec ironie le mot « tenter » ...



Les pistes cyclables sont, nous dit-on, indispensables car le 16^{ème} est très en retard en la matière par rapport à d'autres arrondissements parisiens.

Certes, le vélo est inéluctable dans une capitale engorgée. Mais tient-on compte du profil des habitants de chaque quartier avant de leur imposer des pistes que seul un petit nombre empruntera et qu'il est difficile de franchir pour des piétons... ? On nous rétorquera que le vélo se pratique à tout âge, surtout avec les modèles électriques...

CHRONIQUE DU 16^{ÈME} NORD

Commençons par une très bonne nouvelle : le projet Tour Eiffel est remis en question. Merci à nos édiles qui nous ont permis de stopper ce projet ubuesque, insensé et destructeur sur ce site emblématique.

À la suite de la mobilisation des habitants, des associations, des élus et du maire du 16^{ème}, le préfet de police s'est, en effet, opposé à la transformation d'une partie de la place en zone piétonne, plus précisément en un amphithéâtre de gazon où s'installer pour contempler la tour Eiffel...mais aussi en bouleversant la circulation automobile sur la place. De plus, il n'a pas accepté la fermeture à la circulation du pont d'Iéna. À cette occasion, il a rappelé, à juste titre, que la circulation est « une compétence partagée entre le préfet de police et le maire de Paris », ce-dernier ne pouvant donc pas décider arbitrairement en la matière.

Bien évidemment, et à notre grand soulagement, c'est l'ensemble du projet Tour Eiffel qui pourrait ainsi se trouver bloqué. On ne peut que s'en réjouir. Mais, pour continuer à propos de ce site superbe, il reste que l'esplanade elle-même et le parcours dans les jardins sont bien dénaturés et les constats que l'on peut faire sont affligeants :

- des palissades de travaux omniprésentes depuis des mois et couvertes de tags,
- des « cadenas d'amour » qui, depuis qu'ils ont été interdits à la vente sur la passerelle Debilly, sont accrochés partout où c'est possible dans les allées,
- la vente à la sauvette qui envahit l'espace (surtout pendant les week-ends) malgré les opérations menées par la police qui assure une présence discrète mais bien visible sur le site.



Cela choque dans un lieu aussi fréquenté par les touristes et entretient un sentiment d'insécurité diffus qui, malheureusement, n'est pas entièrement infondé. Par exemple, on constate régulièrement que des vitrines de commerces du quartier (rue Lauriston, avenue Kléber...) sont délibérément brisées. C'est ainsi que, fin mai, à leur grand étonnement, les habitants du quartier ont constaté que les boîtes aux lettres extérieures des bureaux de poste (rue de Longchamp, avenue Victor Hugo) étaient condamnées avec la mention « fermées pour des raisons de sécurité ». Plus moyen d'aller poster son courrier en dehors des heures ouvrables !

Autre sujet qui suscite un agacement justifié : les terrasses qui continuent à envahir l'espace public, en déni du règlement en vigueur garantissant aux piétons un passage de 1,80 mètre sur le trottoir. Trop souvent, leur emprise crée une situation dangereuse pour les passants, qui sont obligés de descendre sur la chaussée pour circuler ou tout simplement se croiser.

L'avenue Kléber est très représentative d'une situation qui se généralise. Artère apaisée il y a encore une dizaine d'années, elle se transforme, dès que le temps s'y prête, en un grand restaurant à ciel ouvert. Les commerces traditionnels disparaissent. Seul un fleuriste, récemment installé, apporte avec son étalage coloré une note de calme et de fraîcheur dans un environnement qui se dégrade.

Nous, les arpenteurs des quartiers, les irréductibles amoureux de notre ville, ne pouvons rester indifférents à cette évolution. Nous voulons donc témoigner des changements qui nous semblent favorables, mais aussi protester fermement contre les dérives de tous ordres qui conduisent à la banalisation de notre capitale.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, Luc Domenge,

François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris